



# Info Secteurs de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse

E.R. : Eric Dubois – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

25/6/21

## Des moyens supplémentaires pour l'accord Non-Marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles !

**Ce jeudi 24 juin, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de dégager des moyens supplémentaires relatifs aux accords non-marchand.**

Suite au conclave budgétaire d'avril 2021, le Gouvernement avait débloqué une première enveloppe pluriannuelle de 20 millions € à l'horizon 2025 que nous avons estimée trop faible pour répondre aux revendications du front commun syndical. **Le Gouvernement, dans sa décision de ce jeudi, a revu l'enveloppe pour la porter à 35 millions d'euros** en 2025. Votre mobilisation a payé !

Ces moyens complémentaires permettront d'atteindre enfin les barèmes cibles historiques promis depuis 2000 à l'ensemble des travailleurs de la Fédération Wallonie Bruxelles. Mais aussi :

### **Mesures sectorielles « attractivité et tenabilité »**

#### **→ Secteur de l'enfance (5 millions €) :**

- Une moitié de l'enveloppe, soit 2,5 millions, sera consacrée à **renforcer les équipes**, par l'augmentation du temps de travail du personnel à temps partiel ou des embauches compensatoires. Ces renforts permettront **l'octroi de jours de congés supplémentaires** au personnel du secteur de l'enfance (deux jours pour les travailleurs âgés de plus de 45 ans, un jour pour les autres).
- L'autre moitié de l'enveloppe sera consacrée à la **transposition d'une partie des postes d'accueillantes conventionnées en postes d'accueillantes salariées dès 2021.**

#### **→ Secteur de l'aide à la Jeunesse (3 millions €) :**

- **Octroi d'un jour de congé supplémentaire** à tous les travailleurs des services agréés de l'aide à la jeunesse, et un deuxième jour de congé supplémentaire pour les travailleurs de plus de 45 ans, avec embauche compensatoire ;
- **Augmentation de la norme d'encadrement des services résidentiels généraux (SRG)** de 6,5 ETP pour 15 jeunes à 6,75 ETP pour 15 jeunes afin d'offrir un service de qualité pour les jeunes pris en charge et de diminuer la charge de travail pour les travailleurs de ces services.

Ces mesures permettent de :

- **Réduire la pression au travail en maintenant un service de qualité ;**
- **Améliorer le statut et concilier vie privée/vie professionnelle.**

### **Allocation de reconnaissance**

Une enveloppe de 4,5 millions € a été débloquée afin d'octroyer des **éco-chèques d'une valeur totale de 250 € par ETP** aux personnels du secteur socio-sanitaire de première ligne les plus touchés par la crise sanitaire (Aide à la jeunesse, Maison de justice, Milieux d'accueil, SASPE, SOS enfants).